



**Syndicat Chimie Énergie Cfdt**  
**Centre Val de Loire**  
Maison des Syndicats  
35-37, Avenue de l'Europe  
41000 BLOIS

Blois, le 12 octobre 2012

## Communiqué de presse

### **SERVIER : La nouvelle représentante de la CFDT menacée.**

Au lendemain de l'annonce de la désignation d'Isabelle Géant, représentante de la CFDT aux laboratoires **SERVIER** à Gidy (45520), les élus du Comité d'Entreprise ont effectué une distribution de tract.

A cette occasion, ils ont proféré des menaces à l'encontre d'Isabelle du fait de son engagement syndical.

La CFDT condamne avec véhémence ce type de comportements.

La CFDT, qui pour l'instant, s'interdit de penser que ces comportements soient impulsés par la Direction de l'entreprise, rappelle aux élus du Comité d'Entreprise que la Loi s'applique en tout lieu, y compris dans l'entreprise **SERVIER**.

Il n'est pas admissible qu'au 21<sup>ème</sup> siècle, de tels agissements puissent être passés sous silence.

La CFDT rappelle que sa démarche d'implantation vise, avant tout, à mettre à disposition des salariés son savoir-faire et son expertise afin que ceux-ci soient épaulés lorsque se feront connaître les conséquences des différentes affaires.

Ce n'est pas aux élus CE de décider si la CFDT peut (ou pas) être acteur de la vie de l'entreprise **SERVIER** mais aux salariés qui auront l'occasion, lors des prochaines élections de représentativité, de faire connaître leur choix.

C'est avec force que la CFDT engage les élus du comité d'entreprise des laboratoires **Servier** à respecter les Lois et avant tous les personnes.

Par ailleurs, la CFDT rappelle également à l'entreprise **SERVIER** son obligation de préservation de la santé mentale et physique de ses salariés et l'engage à prendre toutes les dispositions utiles pour que de tels actes ne se reproduisent pas et que les menaces de ces salariés ne puissent être suivies d'effet.

#### **Contact :**

- **Bruno Carraro** (Secrétaire Général)    06 65 39 13 75    [sce.cfdt.cvdl@wanadoo.fr](mailto:sce.cfdt.cvdl@wanadoo.fr)